

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 02 juillet 2020 à 18 heures 30 minutes
foyer communal à Mussey

Présents :

Mme BERGER Véronique, M. BILLIET Hervé, M. BOCCALINI Luc, Mme BORGHINI Juliette, Mme DROUIN Muriel, M. FINCK Johan, M. LAMOTTE Thibaud, Mme MAIGNAN Christelle, Mme MENUSIER Edwige, M. MERCIER Gérard, M. MULLER Christian, M. PIERRE Gérard, M. PIGUET Olivier, M. REGNIER Jean-Paul

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. PETITCOLIN Frédéric

Secrétaire de séance : M. BOCCALINI Luc

Président de séance : M. REGNIER Jean-Paul

2020_42 : Approbation du compte-rendu de la séance du 08.06.2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité, sous réserve de rectifier la composition de la Commission « Vie communale » qui comprend également Muriel DROUIN.

2020_43 : Vote des taux de fiscalité

Après avoir entendu le Maire en ses explications, le Conseil Municipal décide de maintenir constant les taux de fiscalité.

2020_44 : Subventions communales :

Après avoir entendu Christelle MAIGNAN en tant que Vice-présidente de la commission « Vie communale », le Conseil Municipal reporte sa décision dans l'attente d'informations sur les effets de la pandémie Covid 19 sur les activités des associations.

2020_45 : Budget primitif 2020 :

Christian MULLER en tant que Vice-président de la commission des finances présente les conclusions des deux réunions organisées sur la préparation du budget.

Les investissements nouveaux proposés sont :

Acquisition parcelle ou emprise AB n°71 à Mussey	120 000,00 €
Réfection des chemins	40 000,00 €
Aménagement du nouveau cimetière de Bussy	10 000,00 €
Reprise d'un caniveau rue Haute	8 000,00 €
Réfection écoulement eaux pluviales Côte des Près à Bussy	5 000,00 €
Complément de l'éclairage au terrain de foot	3 000,00 €
Création d'un nouveau site internet	2 000,00 €
Remplacement projecteurs défectueux Monument aux Morts de Varney	1 887,46 €

La proposition de budget se présente ainsi :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
chapitres	intitulés des chapitres - DEPENSES	montants	chapitres	intitulés des chapitres - DEPENSES	montants
16	emprunts et dettes	92 500	011	charges générales	145 000
204	subventions d'équipement versées	3 500	012	charges du personnel	176 000
21	immobilisations corporelles	787 976	014	atténuation de produits	1 850
23	immobilisations en cours	1 391 446	65	autres charges de gestion courante	173 637
040	opération d'ordre de transferts entre sections	10 672	66	charges financières	18 000
			67	charges exceptionnelles	510
020	dépenses imprévues	34 000	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	43 628
			023	virement à la section de fonctionnement	537 182
TOTAL		2 320 094	TOTAL		1 095 807
chapitres	intitulés des chapitres - RECETTES	montants	chapitres	intitulés des chapitres - DEPENSES	montants
10	dotation, fonds divers et réserves	29 187	70	produits des services, ventes, domaines	57 247
13	subventions d'investissement reçues	1 371 279	73	impôts et taxes	369 524
040	opération d'ordre de transferts entre sections	43 628	74	dotations, subventions et participations	75 295
			75	autres produits de gestion courante	14 000
			013	atténuation de charges	6 700
001	excédent d'investissement reporté	338 818	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	10 672
			77	produits exceptionnels	4 500
021	virement de la section de fonctionnement	537 182	002	excédent de fonctionnement reporté	557 869
TOTAL		2 320 094	TOTAL		1 095 807

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la liste des investissements,
- approuve le budget primitif 2020 qui s'élève à 1 095 807 € en fonctionnement et 2 320 094 € en investissement

2020_46 : Participations financières au budget du syndicat intercommunal scolaire :

Après avoir entendu le Maire en ses explications, le Conseil Municipal :

- décide d'une participation annuelle de fonctionnement pour un montant de 134 845,87 €,
- décide une participation d'investissement pour l'achat d'un vidéoprojecteur interactif de 3500 €
- de solliciter le remboursement par la commune de Vassincourt d'un montant de 467,21 € pour l'achat d'un premier vidéoprojecteur interactif fin 2019.

2020_47 : Occupation du domaine public :

Gérard MERCIER fait état de la demande d'un particulier qui ne dispose pas de lieu de stockage pour les bacs de déchets ménagers et souhaiterait aménager un espace sur le domaine public sans gêne pour la circulation des piétons.

Il rappelle en outre l'obligation stipulée par le règlement de la Communauté d'Agglomération de stocker ces bacs dans les dépendances de chaque foyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise l'occupation du domaine public par les foyers ne disposant pas de dépendances adaptées au stockage de bacs de déchets ménagers,
- dit que cette autorisation sera formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public, à titre gratuit et sous réserve d'intégration du projet dans le paysage,
- autorise le maire à signer tout document pour mener à bien ce dossier.

2020_48 : Budget participatif du Conseil départemental : Ma fameuse idée

Le maire indique qu'un projet a été présenté par une habitante de Bussy, visant à réguler la vitesse dans la traversée du village en installant des poulaillers aux extrémités du village. Le projet a reçu l'approbation de la commission « Patrimoine communal » sous réserve de l'implication des riverains dans la gestion des poulaillers.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal par 10 voix POUR et 4 voix CONTRE (L BOCCALINI, G PIERRE, J FINCK, C MULLER) :

- accepte de poursuivre ce projet sous réserve de l'avis de la compagnie d'assurance de la Commune et de l'implication des habitants de Bussy,
- autorise le maire à signer tout document se rapportant au projet.

2020_49 : Suivi des commissions :

1- déchets verts

Suivant en cela l'avis de la Commission « Patrimoine communal », le Conseil Municipal confirme à l'unanimité l'ouverture, avec l'accord d'André DEKETELE, du lieu de dépôt de Varney, les mercredis de 16h à 18h sous la surveillance d'un agent communal. Seront acceptés, les tontes, branchages et tailles de haies.

Le conseil municipal autorise en outre le maire à signer une convention avec le futur propriétaire des lieux pour continuer à assurer ce service,

2-Elagages

Le Conseil Municipal mandate également le Maire pour effectuer les rappels à la réglementation sur les élagages en zone agglomérée, et faire effectuer les travaux nécessaires par l'entreprise en cas de défaillance des propriétaires. Le coût des opérations leur sera facturé, conformément à l'arrêté municipal du 2015-13 du 02/11/2015.

2020_50 : Centre de loisirs 2020 :

Edwige MENUISIER informe le conseil des différents échanges intervenus entre la ligue de l'enseignement pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement du 6 au 31 juillet 2020 en tenant compte des difficultés sanitaires mise en place cette année en lien avec le COVID.

Après échange et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'organiser pour le mois de juillet uniquement, soit 4 semaines, un accueil collectif de mineurs sans hébergement basé sur une participation minimum de 5 500€,
- que les inscriptions seront également ouvertes à la population environnante,
- autorise le maire à signer tout document avec la ligue de l'enseignement pour valider ce projet.

2020_51 : Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie et pour lesquelles il a été signifié que la commune n'utilisera pas son droit de préemption

Propriétaires		Acquéreurs		montant
Consorts MONICO	Bussy	M. et Mme Savas KADEM		46 000,00 €
GLORY Raymond	Bussy	MENETRIER Florian		310 000,00 €

2020_52 : Droit de préemption urbain

Le maire fait état d'une DIA concernant la vente par les consorts GARDEL de l'ensemble immobilier sis 71 rue des

Dames, cadastré AB n°60 pour 3313 m² au prix de 110.000 €. Il rappelle que la commune a été en contact en 2019 avec Monsieur GARDEL pour acquérir une emprise de 2000 m² environ, jouxtant le site de l'école et de la salle multifonction en vue d'aménager un espace public à vocation pédagogique et de loisirs.

L'acquisition de cette emprise permettrait en outre de sécuriser le site en prolongeant la clôture existante, en bordure de canal.

Une esquisse du projet d'aménagement, élaborée par le CAUE de la Meuse, a été soumise à la commission « Patrimoine communal » qui a confirmé l'intérêt du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'exercer le droit de préemption urbain dans le délai prescrit, à savoir le 23 août 2020 sur les biens mis en vente,
- autorise donc le maire à signer tout document pour mener à bien ce dossier.

2020_53 : Délégation du Conseil Municipal

Après avoir entendu le Maire en ses explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer au Maire dans le cadre de la mise en œuvre du marché de travaux pour la construction de la salle multifonction :

- toute décision concernant les attributions de lots non attribués,
- toute décision concernant les résiliations éventuelles, la relance de négociations, ainsi que les avenants aux marchés, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Le maire pourra solliciter pour avis la commission d'appels d'offres et rendra compte au conseil des décisions prises,
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif au dossier.

2020_54 : – Remboursement de frais de bornage

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à la récupération des frais de bornage liés à la vente des propriétés communales, et en fonction du nombre de bornes posées au bénéfice de chacun des propriétaires concernés.

2020_55 : Vente de parcelles communales

En complément de la délibération 2019-36 du 6 juillet 2019, et compte tenu des résultats du bornage des parcelles cédées par la commune, il convient de préciser :

- que Monsieur André DEKETEL acquiert les parcelles 090AK n°72 et 529AEn°41 pour une superficie totale de 2ha56a51ca au prix de 4855.72€,
- que Monsieur Alex PEROT acquiert les parcelles 090AK n°69, 529AE n°79 et 090AH n°163 pour une superficie totale de 5ha 78a82ca pour la somme de 28941 €.

La superficie cédée est donc de 8ha36a33ca au lieu de 8ha28a74ca et le prix de cession est de 33796,72 € au lieu de 33490 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces rectifications et autorise le maire à signer tout document pour mener à bien ce projet.

La séance est levée à 20h30. Le prochain conseil est fixé au mercredi 2 septembre 2020.

Le Maire,

signé

Jean-Paul REGNIER